

Compte rendu sommaire
Séance publique du Conseil Municipal
24 juin 2015, 20h

*Nombre de conseillers en
exercice : 27*

Nombre de présents : 21

*Nombre de
procurations : 5*

L'an deux mille quinze et le treize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Tresses, dûment convoqué s'est réuni en Mairie de Tresses au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian SOUBIE, Maire de Tresses.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2015

Liste des présents

Christian SOUBIE, Danièle PINNA, Jean-Antoine BISCAICHIPY, Annie MUREAU-LEBRET, Anne GUERROT, Roseline DIEZ, Christophe VIANDON, Michel HARPILLARD Agnès JUANICO, Jean-Claude GOUZON, Françoise SICARD, Marie Hélène DALIAI, Dominique MOUNEYDIER, Alexandre MOREAU, Corinne DAHLQUIST- COLOMBO, Marie-José GAUTRIAUD, Philippe LEJEAN, Sylvie Marie DUPUY, Francine FEYTI, Axelle BALGUERIE, Gérard BAUD

Liste des absents excusés et des procurations

Gérard POISBELAUD qui avait donné procuration à Annie MUREAU LEBRET
Michel JOUCREAU qui avait donné procuration à Dominique MOUNEYDIER
Jean-Pierre SOUBIE qui avait donné procuration à Christian SOUBIE
Charlotte CHELLE qui avait donné procuration à Roselyne DIEZ
Eric DUBROC qui avait donné procuration à Axelle BALGUERIE

Liste des absents non excusés

Christian DESCRIAUX

Secrétaire de séance : Annie MUREAU-LEBRET

Délibération n°2015-52
Présentation du rapport d'activité 2014
de la Communauté de Communes les Coteaux Bordelais

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier du 28 avril 2015 du Président de la Communauté de Communes les Coteaux Bordelais, demandant à la municipalité de faire communication de ce rapport en séance publique du conseil municipal

Vu la délibération 2015-12 du 14 avril 2015 du Conseil Communautaire

Décide à l'unanimité des membres présents

N'ont pas pris part au vote : Axelle BALGUERIE, Sylvie MARIE-DUPUY, Francine FEYTI, Eric DUBROC, Gérard BAUD

- De prendre acte de la présentation en séance publique du conseil municipal du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes

Délibération n°2015-53
Mise en place d'un accueil dans le cadre du service civique volontaire

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 portant création du service civique volontaire
 Considérant que la Municipalité souhaite poursuivre sa politique d'accompagnement de la jeunesse en offrant à de jeunes volontaires la possibilité de satisfaire leur sens civique et leur engagement dans des missions d'intérêt général.

Considérant que le dispositif du service civique volontaire a pour objectif d'offrir à des jeunes volontaires de 16 à 25 ans l'opportunité de donner de leur temps à la collectivité en vue d'exercer une mission dans des domaines reconnus prioritaires par la nation, articulés autour de deux objectifs majeurs : renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

Considérant que d'une durée de 6 à 12 mois, la mission donne lieu au versement d'une indemnité versée directement par l'Etat ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale du jeune volontaire.

Considérant que les frais d'alimentation ou de transport pourront être assurés soit par des prestations en nature soit par une indemnité de 100€ par mois versée par la collectivité d'accueil.

Considérant qu'un tutorat est garanti à chaque jeune volontaire qui pourra également bénéficier d'une formation civique et citoyenne.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

N'ont pas pris part au vote : Axelle BALGUERIE, Sylvie MARIE-DUPUY, Francine FEYTI, Eric DUBROC, Gérard BAUD

- D'autoriser la collectivité à accueillir des jeunes en service civique volontaire
- D'approuver le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 100 euros par mois, pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport
- D'autoriser Monsieur le Maire à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget (chapitre globalisé 012)
- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toute démarche afférente et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif

Délibération n°2015-54
Création d'emplois sous régime de droit privé
entrant dans le champ des emplois subventionnés par l'Etat

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir ;

Vu le décret n°2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir ;

Vu le décret n°2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir

Considérant la volonté de la municipalité de participer à l'accès durable à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle en conventionnant avec l'Etat sur des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pouvant également se décliner en emploi d'avenir.

Considérant que la collectivité envisage le recrutement d'un emploi d'avenir à compter du 1^{er} septembre 2015.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

N'ont pas pris part au vote : Axelle BALGUERIE, Sylvie MARIE-DUPUY, Francine FEYTI, Eric DUBROC, Gérard BAUD

- De créer un emploi d'avenir à compter du 1^{er} septembre 2015, à temps complet, pour une durée de contrat de 36 mois, rémunéré au taux du SMIC en vigueur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un emploi en contrat aidé, à signer les conventions afférentes, contrats de travail et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.
- D'autoriser Monsieur le Maire à percevoir l'aide de l'Etat, qui s'élève à 75% du SMIC.

Délibération n°2015-55

Adoption du règlement communal de voirie

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'un règlement communal de voirie a pour objet de définir les dispositions administratives et techniques auxquelles est soumise l'exécution de travaux mettant en cause l'intégrité du domaine public routier communal, ainsi que les dispositions prises pour le maintien de la propreté des voies et des espaces publics, d'occupations temporaires et de riveraineté du domaine public

Considérant que ce document a fait l'objet d'une communication au préalable aux membres de la commission voirie pour commentaires et observations éventuelles.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

N'ont pas pris part au vote : Axelle BALGUERIE, Sylvie MARIE-DUPUY, Francine FEYTI, Eric DUBROC, Gérard BAUD

- D'adopter le règlement communal de voirie
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toute démarche utile et à signer tous documents afférents

Délibération n°2015-56
Demande de subvention au titre
de la Dotation pour l'Équipement des Territoires Ruraux
pour les travaux d'aménagement de la salle citoyenne multi-activités

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier du 21 février 2015 de la Présidente de la ludothèque intercommunale Terres de Jeu adressée au Président de la Communauté de Communes les Coteaux Bordelais,
 Vu la délibération 2015-08 du 14 avril 2015 du Conseil Communautaire
 Vu la délibération 2015-40 du 13 mai 2015,

Considérant qu'en accord avec la communauté de communes les Coteaux Bordelais, l'objectif principal de ce projet est d'aménager une salle citoyenne multi-activités à vocation intercommunale afin d'accueillir diverses activités grand public.

Considérant que par ce biais, le projet permet d'accueillir le siège de la ludothèque intercommunale Terre de Jeu actuellement à Fargues-Saint-Hilaire, de développer un accueil plus large du public fréquentant la ludothèque intercommunale, d'accueillir les activités des associations œuvrant pour les publics handicapés (IMPRO par exemple) par le biais d'aménagements adaptés, de créer au sein d'un même site des espaces de jeux intérieurs et extérieurs, d'encourager le développement de passerelles intergénérationnelles, et de créer un accueil pour les adolescents et jeunes adultes

Considérant que l'autre objectif majeur induit par ce projet est de permettre à l'association ADEP, qui gère notamment la crèche Les Bons Enfants à Fargues Saint Hilaire, d'étendre ses locaux devenus insuffisants au regard de la demande en augmentation.

Considérant le montant des travaux réévalué

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

N'ont pas pris part au vote : Axelle BALGUERIE, Sylvie MARIE-DUPUY, Francine FEYTI, Eric DUBROC, Gérard BAUD

- D'annuler la délibération 2015-40 du 13 mai 2015 et de la remplacer par celle-ci
- D'adopter le plan prévisionnel de financement suivant

Montant estimé des travaux (HT)	163 334 € HT	
<i>Fonds sollicités</i>	<i>Somme demandée</i>	<i>%age</i>
Subvention DETR	49 680	30,4%
Subvention réserve parlementaire	10 000	6.1%
Subvention CAF	38 320	23.5%
Subvention Conseil Départemental	32 667	20%
<i>Financement propre</i>	32 667	20%

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR, à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents afférents

Délibération n°2015-57
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental
pour les travaux d'aménagement de la salle citoyenne multi-activités

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier du 21 février 2015 de la Présidente de la ludothèque intercommunale Terres de Jeu adressée au Président de la Communauté de Communes les Coteaux Bordelais,
 Vu la délibération 2015-08 du 14 avril 2015 du Conseil Communautaire
 Vu la délibération 2015-40 du 13 mai 2015,

Considérant qu'en accord avec la communauté de communes les Coteaux Bordelais, l'objectif principal de ce projet est d'aménager une salle citoyenne multi-activités à vocation intercommunale afin d'accueillir diverses activités grand public.

Considérant que par ce biais, le projet permet d'accueillir le siège de la ludothèque intercommunale Terre de Jeu actuellement à Fargues-Saint-Hilaire, de développer un accueil plus large du public fréquentant la ludothèque intercommunale, d'accueillir les activités des associations œuvrant pour les publics handicapés (IMPRO par exemple) par le biais d'aménagements adaptés, de créer au sein d'un même site des espaces de jeux intérieurs et extérieurs, d'encourager le développement de passerelles intergénérationnelles, et de créer un accueil pour les adolescents et jeunes adultes

Considérant que l'autre objectif majeur induit par ce projet est de permettre à l'association ADEP, qui gère notamment la crèche Les Bons Enfants à Fargues Saint Hilaire, d'étendre ses locaux devenus insuffisants au regard de la demande en augmentation.

Considérant le montant des travaux réévalué

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

N'ont pas pris part au vote : Axelle BALGUERIE, Sylvie MARIE-DUPUY, Francine FEYTI, Eric DUBROC, Gérard BAUD

- D'adopter le plan prévisionnel de financement suivant

Montant estimé des travaux (HT)	163 334 € HT	
<i>Fonds sollicités</i>	<i>Somme demandée</i>	<i>%age</i>
Subvention DETR	49 680	30,4%
Subvention réserve parlementaire	10 000	6.1%
Subvention CAF	38 320	23.5%
Subvention Conseil Départemental	32 667	20%
<i>Financement propre</i>	32 667	20%

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents afférents

Délibération n°2015-58
Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales
pour les travaux d'aménagement de la salle citoyenne multi-activités

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier du 21 février 2015 de la Présidente de la ludothèque intercommunale Terres de Jeu adressée au Président de la Communauté de Communes les Coteaux Bordelais,
 Vu la délibération 2015-08 du 14 avril 2015 du Conseil Communautaire
 Vu la délibération 2015-41 du 13 mai 2015,

Considérant qu'en accord avec la communauté de communes les Coteaux Bordelais, l'objectif principal de ce projet est d'aménager une salle citoyenne multi-activités à vocation intercommunale afin d'accueillir diverses activités grand public.

Considérant que par ce biais, le projet permet d'accueillir le siège de la ludothèque intercommunale Terre de Jeu actuellement à Fargues-Saint-Hilaire, de développer un accueil plus large du public fréquentant la ludothèque intercommunale, d'accueillir les activités des associations œuvrant pour les publics handicapés (IMPRO par exemple) par le biais d'aménagements adaptés, de créer au sein d'un même site des espaces de jeux intérieurs et extérieurs, d'encourager le développement de passerelles intergénérationnelles, et de créer un accueil pour les adolescents et jeunes adultes

Considérant que l'autre objectif majeur induit par ce projet est de permettre à l'association ADEP, qui gère notamment la crèche Les Bons Enfants à Fargues Saint Hilaire, d'étendre ses locaux devenus insuffisants au regard de la demande en augmentation.

Considérant le montant des travaux réévalué

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

N'ont pas pris part au vote : Axelle BALGUERIE, Sylvie MARIE-DUPUY, Francine FEYTI, Eric DUBROC, Gérard BAUD

- D'annuler la délibération 2015-41 du 13 mai 2015 et de la remplacer par celle-ci
- D'adopter le plan prévisionnel de financement suivant

Montant estimé des travaux (HT)	163 334 € HT	
<i>Fonds sollicités</i>	<i>Somme demandée</i>	<i>%age</i>
Subvention DETR	49 680	30,4%
Subvention réserve parlementaire	10 000	6.1%
Subvention CAF	38 320	23.5%
Subvention Conseil Départemental	32 667	20%
<i>Financement propre</i>	32 667	20%

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents afférents

Délibération n°2015-59
Demande de subvention auprès de la Réserve Parlementaire
pour les travaux d'aménagement de la salle citoyenne multi-activités

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier du 21 février 2015 de la Présidente de la ludothèque intercommunale Terres de Jeu adressée au Président de la Communauté de Communes les Coteaux Bordelais,
 Vu la délibération 2015-08 du 14 avril 2015 du Conseil Communautaire
 Vu la délibération 2015-39 du 13 mai 2015,

Considérant qu'en accord avec la communauté de communes les Coteaux Bordelais, l'objectif principal de ce projet est d'aménager une salle citoyenne multi-activités à vocation intercommunale afin d'accueillir diverses activités grand public.

Considérant que par ce biais, le projet permet d'accueillir le siège de la ludothèque intercommunale Terre de Jeu actuellement à Fargues-Saint-Hilaire, de développer un accueil plus large du public fréquentant la ludothèque intercommunale, d'accueillir les activités des associations œuvrant pour les publics handicapés (IMPRO par exemple) par le biais d'aménagements adaptés, de créer au sein d'un même site des espaces de jeux intérieurs et extérieurs, d'encourager le développement de passerelles intergénérationnelles, et de créer un accueil pour les adolescents et jeunes adultes

Considérant que l'autre objectif majeur induit par ce projet est de permettre à l'association ADEP, qui gère notamment la crèche Les Bons Enfants à Fargues Saint Hilaire, d'étendre ses locaux devenus insuffisants au regard de la demande en augmentation.

Considérant le montant des travaux réévalué

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

N'ont pas pris part au vote : Axelle BALGUERIE, Sylvie MARIE-DUPUY, Francine FEYTI, Eric DUBROC, Gérard BAUD

- D'annuler la délibération 2015-39 du 13 mai 2015 et de la remplacer par celle-ci
- D'adopter le plan prévisionnel de financement suivant

Montant estimé des travaux (HT)	163 334 € HT	
<i>Fonds sollicités</i>	<i>Somme demandée</i>	<i>%age</i>
Subvention DETR	49 680	30,4%
Subvention réserve parlementaire	10 000	6.1%
Subvention CAF	38 320	23.5%
Subvention Conseil Départemental	32 667	20%
<i>Financement propre</i>	32 667	20%

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Réserve Parlementaire, à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents afférents

Délibération n°2015-60
Demande de subvention
au titre de la Dotation pour l'Équipement des Territoires Ruraux
pour les travaux de rénovation de la cantine scolaire

Le Conseil Municipal,

Considérant que le restaurant scolaire de la commune de Tresses produit chaque année environ 73 000 repas avec 75% pour les publics scolaires, 20% pour les autres enfants et 5% pour les adultes

Considérant que des travaux d'aménagements des locaux sont aujourd'hui indispensables afin de poursuivre la production et la distribution de repas de qualité, dans des conditions d'hygiène et de sécurité adéquates.

Considérant qu'afin de garantir une parfaite adéquation entre les besoins et les travaux à envisager, la municipalité a déjà diligenté plusieurs études complémentaires afin de construire son projet d'aménagement :

Considérant que la municipalité souhaite poursuivre la production et la distribution de repas tant au niveau du public scolaire que des publics annexes tels que les enfants de la crèche et ceux du centre de loisirs.

Considérant que la municipalité doit pour cela entreprendre un programme d'aménagement de locaux afin de mener des actions correctives sur ses installations et continuer à assurer ainsi un service public de qualité

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

N'ont pas pris part au vote : Axelle BALGUERIE, Sylvie MARIE-DUPUY, Francine FEYTI, Eric DUBROC, Gérard BAUD

- D'adopter le plan prévisionnel de financement suivant

FONDS SOLLICITE	MONTANT	POURCENTAGE
DETR	79 730	35%
Conseil Départemental	68 340	30%
Réserve Parlementaire	22 780	10%
CAF	11 390	5%
Fonds propres	45 560	20%
TOTAL	227 800	100%

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DETR, à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents afférents

Délibération n°2015-61
Demande de subvention
Auprès de la Caisse d'Allocations Familiales
pour les travaux de rénovation de la cantine scolaire

Le Conseil Municipal,

Considérant que le restaurant scolaire de la commune de Tresses produit chaque année environ 73 000 repas avec 75% pour les publics scolaires, 20% pour les autres enfants et 5% pour les adultes

Considérant que des travaux d'aménagements des locaux sont aujourd'hui indispensables afin de poursuivre la production et la distribution de repas de qualité, dans des conditions d'hygiène et de sécurité adéquates.

Considérant qu'afin de garantir une parfaite adéquation entre les besoins et les travaux à envisager, la municipalité a déjà diligenté plusieurs études complémentaires afin de construire son projet d'aménagement :

Considérant que la municipalité souhaite poursuivre la production et la distribution de repas tant au niveau du public scolaire que des publics annexes tels que les enfants de la crèche et ceux du centre de loisirs.

Considérant que la municipalité doit pour cela entreprendre un programme d'aménagement de locaux afin de mener des actions correctives sur ses installations et continuer à assurer ainsi un service public de qualité

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

N'ont pas pris part au vote : Axelle BALGUERIE, Sylvie MARIE-DUPUY, Francine FEYTI, Eric DUBROC, Gérard BAUD

- D'adopter le plan prévisionnel de financement suivant

FONDS SOLLICITE	MONTANT	POURCENTAGE
DETR	79 730	35%
Conseil Départemental	68 340	30%
Réserve Parlementaire	22 780	10%
CAF	11 390	5%
Fonds propres	45 560	20%
TOTAL	227 800	100%

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF, à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents afférents

Délibération n°2015-62
Demande de subvention
Auprès de la Réserve Parlementaire
pour les travaux de rénovation de la cantine scolaire

Le Conseil Municipal,

Considérant que le restaurant scolaire de la commune de Tresses produit chaque année environ 73 000 repas avec 75% pour les publics scolaires, 20% pour les autres enfants et 5% pour les adultes

Considérant que des travaux d'aménagements des locaux sont aujourd'hui indispensables afin de poursuivre la production et la distribution de repas de qualité, dans des conditions d'hygiène et de sécurité adéquates.

Considérant qu'afin de garantir une parfaite adéquation entre les besoins et les travaux à envisager, la municipalité a déjà diligenté plusieurs études complémentaires afin de construire son projet d'aménagement :

Considérant que la municipalité souhaite poursuivre la production et la distribution de repas tant au niveau du public scolaire que des publics annexes tels que les enfants de la crèche et ceux du centre de loisirs.

Considérant que la municipalité doit pour cela entreprendre un programme d'aménagement de locaux afin de mener des actions correctives sur ses installations et continuer à assurer ainsi un service public de qualité

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

N'ont pas pris part au vote : Axelle BALGUERIE, Sylvie MARIE-DUPUY, Francine FEYTI, Eric DUBROC, Gérard BAUD

- D'adopter le plan prévisionnel de financement suivant

FONDS SOLLICITE	MONTANT	POURCENTAGE
DETR	79 730	35%
Conseil Départemental	68 340	30%
Réserve Parlementaire	22 780	10%
CAF	11 390	5%
Fonds propres	45 560	20%
TOTAL	227 800	100%

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Réserve Parlementaire, à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents afférents

Délibération n°2015-63
Demande de subvention
Auprès du Conseil Départemental
pour les travaux de rénovation de la cantine scolaire

Le Conseil Municipal,

Considérant que le restaurant scolaire de la commune de Tresses produit chaque année environ 73 000 repas avec 75% pour les publics scolaires, 20% pour les autres enfants et 5% pour les adultes

Considérant que des travaux d'aménagements des locaux sont aujourd'hui indispensables afin de poursuivre la production et la distribution de repas de qualité, dans des conditions d'hygiène et de sécurité adéquates.

Considérant qu'afin de garantir une parfaite adéquation entre les besoins et les travaux à envisager, la municipalité a déjà diligenté plusieurs études complémentaires afin de construire son projet d'aménagement :

Considérant que la municipalité souhaite poursuivre la production et la distribution de repas tant au niveau du public scolaire que des publics annexes tels que les enfants de la crèche et ceux du centre de loisirs.

Considérant que la municipalité doit pour cela entreprendre un programme d'aménagement de locaux afin de mener des actions correctives sur ses installations et continuer à assurer ainsi un service public de qualité

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

N'ont pas pris part au vote : Axelle BALGUERIE, Sylvie MARIE-DUPUY, Francine FEYTI, Eric DUBROC, Gérard BAUD

- D'adopter le plan prévisionnel de financement suivant

FONDS SOLLICITE	MONTANT	POURCENTAGE
DETR	79 730	35%
Conseil Départemental	68 340	30%
Réserve Parlementaire	22 780	10%
CAF	11 390	5%
Fonds propres	45 560	20%
TOTAL	227 800	100%

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents afférents

Délibération n°2015-64
Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2015

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 mai 2015

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

N'ont pas pris part au vote : Axelle BALGUERIE, Sylvie MARIE-DUPUY, Francine FEYTI, Eric DUBROC, Gérard BAUD

- D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 mai 2015

- **Délibération n°2015-65**
 - **Relevé de décisions du maire**

- *Le Conseil Municipal,*

- En application de l'article L 2122-22 Monsieur le Maire a rendu compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal lui a consenties par délibération 12-2014 du 29 mars 2014.
- En application de la circulaire n° 8/2014/DRCT portant simplification et modernisation de la procédure de transmission des actes des collectivités territoriales aux services en charge du contrôle de légalité, la décision de l'exécutif étant matérialisée par sa signature sur le document, quel que soit le montant de la dépense, il n'est plus besoin de formaliser tous les actes par le biais des décisions du maire.

DECISIONS DU MAIRE

DEC6-2015	Mise en place de la carte bleue d'achat
DEC7-2015	Loyers communaux

DEVIS

2015-Dev113	EPJ Diffusion	Pièces pour réparation arrosage bourg
2015-Dev114	SIDER	Petit matériel technique
2015-Dev115	SIDER	Urinoirs Adema
2015-Dev116	Imprimerie Lestrade	Papier en-tête Mairie
2015-Dev117	Conseil en organisation Janthieu	Classement, élimination des archives municipales
2015-Dev118	Suez Lyonnaise des eaux	Réparation poteau incendie allée des champs / allée des ombrages
2015-Dev119	Azimut Ingénierie	Remplacement de potelets PMR anti-stationnement
2015-Dev120	Suez Lyonnaise des eaux	Branchement arrosage + disconnecteur av des trois lieues

2015-Dev121	Fabrègue duo	fournitures
2015-Dev122	Fabrègue duo	cisaille laser
2015-Dev123	Alter&Com	Journée environnement (flyers, affiches, distribution)
2015-Dev124	Fabrègue duo	registres communaux
2015-Dev125	Bordeaux Improvstaion Professionnelle	représentation classik impro le 30/04/2015 pour la médiathèque et le 13/11/2015 salle de la fontaine
2015-Dev126	Alter&Com	Flyers fête locale
2015-Dev127	Alter&Com	Fête locale Flyers et affiches
2015-Dev128	Mollat Pro	Commande livres enfants 2ème trimestre
2015-Dev129	Librairie Le Passeur	Commande livres adultes 2ème trimestre
2015-Dev130	Avril en septembre	Représentation du samedi 3 octobre à l'école élémentaire de "Guignol ou la vie des pov'gants"
2015-Dev131	h2a	Hydro-curage et inspection télé vidéo pour recherche et diagnostic réseau eaux usées cantine
2015-Dev132	Asas Security	Surveillance stade de Pétrus du 5 au 8 juin 2015 par un agent de sécurité pour le tournoi de football
2015-Dev133	Naturelagage	entretien espaces verts hameau de Perrin 2
2015-Dev134	Naturelagage	entretien espaces verts hameau de Perrin 1
2015-Dev135	Destrian	Plateau Kubota pour frontale F 3060
2015-Dev136	MJS Vidéo	Commande de DVD pour la médiathèque 2ème trimestre
2015-Dev137	Alter&Com	Tresses information n°155
2015-Dev138	Alter&Com	Distribution du Tresses information n°155
2015-Dev139	Conseil en organisation	Mise à jour des dossiers de contrôle de sécurité des bâtiments communaux
2015-Dev140	Inter Club	Fourniture de vêtements de sports pour l'association Bel Air
2015-Dev141	Correia	Pose de pavés autobloquants
2015-Dev142	Carat studio	réparation ampli sono
2015-Dev143	Groupement d'achat pour médiathèques	Commande de CD enfants pour la médiathèque 2ème trimestre

2015-Dev144	Groupeement d'achat pour médiathèques	Commande de CD adultes pour la médiathèque 2ème trimestre
2015-Dev145	Loxam Rental	Location d'une plateforme
2015-Dev146	SDEEG	Eclairage public Rd point Desclaux/3 lieues, déplacement de candélabre
2015-Dev147	SDEEG	Eclairage public lotissement les vergers extension des foyers
2015-Dev148	Dickies store	Chaussures de sécurité services techniques
2015-Dev149	Dickies store	Equipements services techniques
2015-Dev150	Eiffage Travaux publics SO	Réalisation d'une fosse avenue des Trois Lieues
2015-Dev151	A2CH ACCEO	Agenda d'accessibilité programmée Ad'AP
2015-Dev152	Alter&Com	Chèques associatifs
2015-Dev153	Medan SA	Fourniture d'équipements de sécurité
2015-Dev154	Unifroid Cuisines	Réparation lave vaisselle école
2015-Dev155	Alter&Com	Expo photos 2015 catalogue affiches cartes d'invitation
2015-Dev156	Air Informatique	Matériel informatique bibliothèque
2015-Dev157	Air Informatique	Matériel informatique services techniques
2015-Dev158	Air Informatique	Matériel informatique mairie
2015-Dev159	Cuisinox	Fourniture aspirateurs
2015-Dev160	Cuisinox	Autolaveuse salle de la Fontaine
2015-Dev161	Suez Environnement	Renouvellement hydrant par bouche incendie av des 3 lieues
2015-Dev162	Adapt	Entretien des accotements et des espaces verts attenants de l'avenue des écoles

Christian SOUBIE
Maire de Tresses